



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

À Manille : Evelyn Balais Serrano
Coordinatrice régionale pour l'Asie/Pacifique
Coalition pour la CPI
Tél : +632 456 6196 ou +632 926 7882
E-mail : serrano@coalitionfortheicc.org

À New York : Michelle Reyes-Milk
Officier de liaison pour l'Asie/Pacifique
Coalition pour la CPI
Tél : (+) 1 646 465 8520
E-mail : reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tél : (+31) 70 311 10 82
E-mail : maillet@coalitionfortheicc.org

Coalition indonésienne pour la CPI :
Mugiyanto, Coordinateur +6281399825960
Bhatara Ibnu Reza, Expert +628158084527
Zainal Abidin, Expert +628128292015
Betty Yolanda, Expert +628121841081

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

**LA COALITION MONDIALE APPELLE L'INDONÉSIE À REJOINDRE LA COUR
PÉNALE INTERNATIONALE**

***La société civile exhorte l'Indonésie à respecter son engagement à mettre un
terme à l'impunité en adhérant au Statut de Rome***

New York, États-Unis, 5 juillet 2011 — La Coalition pour la Cour pénale internationale a appelé aujourd'hui la République d'Indonésie à respecter son engagement à mettre fin à l'impunité en rejoignant la Cour pénale internationale (CPI), la première cour internationale permanente capable de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. La Coalition a choisi l'Indonésie comme pays cible de sa Campagne de ratification universelle (CRU) pour le mois de juillet 2011, une campagne lancée chaque mois visant à encourager les pays à ratifier ou à adhérer au Statut de Rome—le traité fondateur de la CPI.

Dans une lettre datée du 1er juillet 2011 adressée au Président indonésien S.E. M. Susilo Bambang Yudhoyono, la Coalition – un réseau de la société civile présent dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité – a exhorté l'Indonésie à faire de son adhésion au Statut de Rome une priorité. Le Statut de Rome est entré en vigueur en juillet 2002 et possède désormais le soutien de plus de la moitié des nations du monde, avec 116 États ayant ratifié ou adhéré au traité.

« Nous sommes encouragés par le nombre grandissant d'États d'Asie qui avancent dans leur processus de ratification, étant donné que la région asiatique reste l'une des plus sous-représentées à la CPI », a déclaré William R. Pace, Coordinateur de la

Coalition. « En adoptant le système du Statut de Rome, l'Indonésie renforcera ses qualités de leader dans la région Asie afin de minimiser l'impunité pour les crimes les plus graves. En adhérant au Statut avant le 2 septembre 2011, l'Indonésie gagnera également le droit de présenter un candidat et de voter aux élections de la CPI à venir. »

À ce jour, seuls 14 États de la région Asie/Pacifique ont reconnu la compétence de la CPI. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN), qui est présidée par l'Indonésie en 2011, seul un État membre a rejoint la CPI : le Cambodge. En adhérant au Statut de Rome, l'Indonésie donnera l'exemple aux autres membres de l'ASEAN, ainsi qu'aux États de la région Asie/Pacifique qui n'ont pas encore rejoint le système du Statut de Rome.

La Coalition reconnaît l'inclusion de l'adhésion au Statut de Rome dans le Plan d'action national pour les droits de l'homme (2011-2014) et appelle le gouvernement indonésien à honorer cet engagement.

« Avec la possible future adhésion à la CPI de la Malaisie et des Philippines, l'Indonésie peut maximiser son rôle de leader au sein de l'ASEAN et de l'Organisation de la Coopération Islamique en rejoignant ses voisins dans la lutte contre l'impunité et en faisant avancer la justice internationale », a déclaré Evelyn Balais Serrano, Coordinatrice régionale de la Coalition pour l'Asie.

Cet appel à l'adhésion de l'Indonésie fait suite à la Réunion de la Coalition sur la stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue en avril 2011 et qui a rassemblé des membres de la société civile de toute la région. Les participants à la réunion ont exhorté les États asiatiques à prendre toutes les mesures nécessaires pour ratifier ou adhérer au Statut de Rome de la CPI dès que possible et pour garantir que la région ne reste pas l'une des plus sous-représentées à la CPI.

En tant qu'État partie, l'Indonésie serait capable de participer de manière active à l'Assemblée des États parties (AEP) de la CPI, une assemblée annuelle au cours de laquelle les États prennent d'importantes décisions concernant la gestion de la Cour, notamment l'élection des juges et des procureurs. En décembre 2011, l'AEP élira six nouveaux juges, un nouveau procureur en chef ainsi que d'autres officiels de la Cour. En adhérant au Statut de Rome avant le 2 septembre 2011, l'Indonésie pourra présenter des candidats à ces différents postes et voter, afin de garantir une bonne représentation nationale et régionale au sein de ce nouveau mécanisme de justice internationale.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 116 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org

###